



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES  
ARRONDISSEMENT D'ARGELES GAZOST

## COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

#### DELIBERATION 07 FIN – Affectation des résultats définitifs 2023 – Budget communal

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **2 avril 2024**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Absents : 3

**Présents** : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, Mme PLAGNET, M. TUO, M. BOUREAU, Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. LORIOT DE ROUVRAY, M. SIRE,

**Absents** : Mme BERGE, Mme ESTRADÉ, M. GUILLENTEGUY,

**Pouvoirs donnés** : Mme ESTRADÉ donne procuration à M. DEMASLES  
Mme BERGE donne procuration à M. SIRE  
M. GUILLENTEGUY donne procuration à Mme TOUSTARD

**Secrétaire de séance** : M. FRANCIN

## DELIBERATION 07 FIN – Affectation des résultats définitifs 2023 – Budget communal

Vu l’Instruction Budgétaire et Comptable applicable aux communes et à leurs établissements publics administratifs modifiée,

Vu le résultat de fonctionnement 2023, qui s’élève à un montant de 290 765.95 €, et le résultat reporté de l’année 2022 qui s’élève à un montant de 142 699.95 €, soit un total cumulé de 433 465.90 €,

Vu le résultat d’investissement 2023 qui s’élève à un montant de – 302 889.23 € et le résultat reporté 2022 d’un montant de 98 976.56 €.

**Le solde estimé d’exécution cumulé d’investissement 2023 s’élève à – 203 912.67 €.**

Après avoir pris connaissance de l’état des restes à réaliser de la section d’investissement, qui sont de l’ordre de 178 439.50 € pour les dépenses et de 126 645 € pour les recettes,

Le solde des restes à réaliser s’élève à -51 794.50 €,

Considérant que le besoin de financement cumulé de la section d’investissement constaté au titre de l’année 2023 s’élève à – 255 707.17 €,

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l’unanimité**

- Décide la reprise définitive du résultat de fonctionnement de l’exercice 2023 comme suit :

➤ **Excédent reporté de fonctionnement,**  
*compte 002 : 177 758.73 €*

➤ **Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d’investissement,**  
*compte 1068 : 255 707.17 €*

- Inscrit ces crédits dans le prochain Budget 2024.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance  
M.FRANCIN



Le 12 avril 2024

Le Maire,

JC. BEAUQUESTE

